

RAPPEL DE PRODUIT - MÉDICAMENTS - PUBLIÉ LE 14/08/2026

Témozolomide Accord 250 mg, gélule – Laboratoire Accord Healthcare France SAS

Niveau de rappel : En direct auprès des établissements de santé concernés et des patients

Le laboratoire Accord Healthcare France SAS procède, en accord avec l'ANSM, au rappel du lot mentionné ci-dessous de la spécialité :

Temozolomide Accord 250 mg, gélule - boîte de 5 sachets (CIP 34009 300 240 6 5) :

- Lot P2600019 (péremption 09/2027)

Ce rappel de lot fait suite à la découverte d'un sachet contenant deux gélules de témozolomide 250 mg, alors qu'il ne devrait en contenir qu'une seule.

À ce jour, il n'a pas été identifié de signal de pharmacovigilance lié à ce défaut.

Ce rappel est effectué en direct auprès des établissements de santé concernés et des patients. Aucun numéro d'alerte n'est donc attribué.

Le laboratoire demande de contacter, par tous les moyens dont vous disposez, les patients ayant reçu en rétrocession une boîte du lot concerné. Les patients doivent rapporter la boîte si celle-ci n'a pas été consommée totalement afin de procéder à son échange. Le lot rappelé est distribué depuis le 26 mai 2026.

Par ailleurs, merci de rappeler aux patients de respecter la dose. En cas de surdosage, votre patient doit se rendre aux urgences pour réaliser un bilan hématologique sans délai afin que les mesures appropriées soient mises en place.